

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 AOUT 2008

1. EMPRUNT DEXIA - PASSAGE EN TAUX FIXE

Le conseil municipal analyse les 2 propositions transmises par DEXIA pour passer l'emprunt « transfert assainissement » restant dû en taux fixe, sachant que cette clause était déjà prévue dans le contrat initial. Il retient la proposition d'échéances annuelles sur 19 ans, remboursables à partir de février 2009, au taux de 5,30 % et charge monsieur le maire de faire appliquer cette décision.

2. QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal étudie une demande du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache concernant la détérioration d'un chemin rural entre Chênex et Jurens et choisit la possibilité de création d'un sentier pédestre parallèle dans la forêt, sans participation financière de la commune.
- Dans le cadre du démarrage des travaux d'éclairage public du bas de Jurens, il sollicite deux riverains afin que la matérialisation des domaines privés et publics soit rétablie.
- Il émet un avis favorable à la proposition préfectorale d'augmentation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2007.
- Il est informé des nouvelles dispositions entrant en vigueur début 2009 qui mettent à la charge de la commune le financement de la partie publique des raccordements électriques des projets de construction ou des projets de lotissement et réfléchit au financement et aux conséquences pratiques et administratives de l'application de ces lois du 10 février 2000, du 13 décembre 2000 et du 2 juillet 2003.
- Il est sollicité à nouveau pour participer à l'organisation de la course «Gentleman Cycliste des élus et employés communaux» qui aura lieu le 20 septembre 2008.
- Il prend acte de la permanence de Monsieur Claude Birraux - député- qui recevra le public le 2 septembre 2008 à la Mairie de Valleiry de 17 h à 19 h.
- Il entend un compte rendu sommaire sur le Centre ECLA depuis sa création.

3. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande de permis de construire déposée par :

- Monsieur Christophe DOUBLET pour une deuxième modification de la villa qu'il a acquis au lotissement du bois joli
- Monsieur Roberto SCILIPOTI et Mademoiselle Yael FORNET pour une réhabilitation de ferme à Raclaz Haut.